

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°04/MARS/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 04 MARS 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
26 février 2015
  - le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
09 mars 2015
- Le Maire

L'an deux mille quinze le quatre mars  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

Vanessa MIRANVILLE



**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL (affaires n°04 à 14 et 18) - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE (affaires n°04 à 18) - Jocelyne DALELE (affaires n°04 à 18) - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Jean Luc BILLAUD - Daniel FONTAINE - Edith LO PAT - Fred JULENON - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°04 à 05 et 07 à 18) – Simone CASAS - Anne Cécile GRONDIN (n°02 à 18) Eve LECHAT - Anaïs HERON – Erick FONTAINE - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Denise FLACONEL (affaires n°01 à 03 et 15 à 17) - Jocelyne DALELE (affaires n°01 à 03) - Christophe DAMBREVILLE (affaires n°01 à 03 et 06) - Anne Cécile GRONDIN (affaire n°01) – Laurent BRENNUS - Jocelyn DE LAVERGNE – Marie Andrée LACROIX FAVEUR – Jean François DELIRON – Anne Flore DEVEAUX - Philippe ROBERT

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Camille BOMART (procuration à Jean-Marc VISNELDA) – Didier FONTAINE (affaires n°01 à 03 procuration à Robert TUCO) - Marie Line TARTROU (procuration à Marie-Françoise LAMBERT) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSÉ) – Benoît CANTE (procuration à Jacqueline LAURET) – Rosaire MINATCHY (procuration à Anaïs HERON)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Thierry BEAUVAL ayant obtenu la majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.  
Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a déclaré la séance ouverte.

.....

## **AFFAIRE N°04 : UTILISATION DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Dans son programme d'investissements, la ville souhaite améliorer le service rendu à la population.

A cet effet, la commune propose d'investir 65 000€ pour les écoles de la Ville.

Afin d'assumer cette dépense, la collectivité est bénéficiaire d'une subvention à hauteur de 30 000€, soit un maximum de 50% du projet d'investissement.

Cette opportunité de cofinancement émane des subventions de la réserve parlementaire, formulée par Mme BELLO Huguette, Députée de La Réunion, pour le compte de la commune de La Possession.

Ainsi, la collectivité propose que ces subventions soient utilisées pour les deux projets d'investissements, résumés dans le tableau suivant :

<b>Thématique</b>	<b>Problématique</b>	<b>Nature des investissements proposés</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Subvention Réserve parlementaire</b> <b>46%</b>	<b>Com-mune</b> <b>54%</b>
Acquisition d'un véhicule frigorifique pour le service Restauration Scolaire	Le service rencontre des difficultés récurrentes avec l'un des camions frigorifiques du parc. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, la ville doit actuellement palier par la location de véhicules frigorifiques. Cela génère des frais de fonctionnement importants et non maîtrisés.	L'objectif de cet investissement serait de remplacer le véhicule défectueux.  Celui-ci serait réparé et resterait en tampon au parc pour faire face aux pannes des véhicules frigorifiques du parc (CCAS et Ville).	10 000 €	30 000 € HT	35 000 € HT
Installation de voiles d'ombrage dans les écoles	Amélioration de la pause méridienne et notamment des zones d'ombres dans les écoles.	-Etude pour l'ensemble des écoles sans préau hors Mafate -Fourniture et pose de voilage d'ombrage imperméable de l'école Jules Joron 46m <sup>2</sup> -Fourniture et pose de voilage d'ombrage imperméable de l'école Arthur Alméry : 46m <sup>2</sup>	15 000 € 20 000 € 20 000 €		
<b>TOTAL</b>			<b>65 000 HT €</b>		

Suite à l'avis de la commission Épanouissement du Citoyen réunie le mercredi 25 février 2015 ;

**Le Conseil municipal,**

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide l'engagement de la commune pour ces investissements liés, d'une part à l'acquisition d'un véhicule frigorifique, et d'autre part au financement des études et à l'installation de voiles d'ombrage dans deux écoles, pour un montant de 35 000€ HT, soit 54% de l'investissement,
  - sollicite la subvention de la réserve parlementaire à hauteur de 30 000€ HT, soit 46% de l'investissement.
- 

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE